

# Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de  
croisière au quai Algésilas-Lepage  
sur le territoire de l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay  
par Ville de Saguenay**

**Dossier 3211-04-038**

**Le 7 novembre 2006**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'aménagement d'un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage sur le territoire de l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay par Ville de Saguenay répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-03-29	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2004-04-21	Délivrance de la directive
2005-09-23	Réception de l'étude d'impact
2005-09-27 au 2005-10-31	Consultation auprès des ministères et organismes
2005-12-09	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-02-24	Réception de l'addenda no 1
2006-02-28 au 2006-03-31	Consultation auprès des ministères et organismes

L'étude d'impact présentée par Promotion Saguenay a été rendue publique le 25 avril 2006. À la suite de la demande de Promotion Saguenay, datée du 9 mai 2006, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis fin, le 16 mai 2006, au mandat du BAPE. Il a aussi demandé à l'initiateur du projet de l'informer lorsqu'il désirerait poursuivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, après une mise à jour de l'étude d'impact, le cas échéant.

Dans une lettre datée du 7 novembre 2006, Promotion Saguenay demande au ministre de reprendre la procédure à l'étape où elle était rendue et l'informe que le projet initial n'a pas été modifié. Promotion Saguenay a également indiqué que l'initiateur du projet était maintenant Ville de Saguenay.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager un port d'escale pour les bateaux de croisière au quai Algésilas-Lepage sur le territoire de l'arrondissement de La Baie de Ville de Saguenay. Ce quai est localisé au fond de la baie des Ha! Ha!, à gauche de l'embouchure de la rivière à Mars, sur la rivière Saguenay.

L'objectif de Ville de Saguenay consiste à inscrire l'escale au quai A.-Lepage dans le circuit nord-américain des croisières de sept jours à partir de la Nouvelle-Angleterre et comprenant des escales dans les Maritimes et au Québec. L'ajout d'une escale dans le fjord du Saguenay vient appuyer la destination du Québec dans le circuit des croisières et s'inscrit dans l'orientation du développement touristique de la région.

L'aménagement du port d'escale consiste à construire un nouveau pontage formé de môles d'accostage et de ducs-d'Albe reliés par une promenade et une structure s'appuyant au quai existant. Un module flottant, de type barge, muni d'un escalier et d'une rampe à pas variable devrait permettre les activités d'embarquement et de débarquement des passagers, selon le gré des marées. Ce nouveau pontage sera 1 m plus élevé que le niveau du quai existant.

Les môles d'accostage, au nombre de sept, seront constitués de massifs de béton, 10 m par 15 m et 3 m d'épaisseur, équipés d'un système de défenses en caoutchouc et d'un bollard d'amarrage et supportés par 12 à 15 pieux cylindriques, de 0,9 m de diamètre, enfoncés par vibration dans le lit de la baie jusqu'à une profondeur pouvant atteindre 45 m. Ils seront reliés entre eux par un pontage d'acier et de béton d'une largeur de 6 m servant de promenade et accessible au public. Les deux ducs-d'Albe, localisés à chaque extrémité du pontage central et en retrait vers le littoral par rapport au pontage, doivent permettre de bien amarrer les paquebots de fort gabarit. Ils seront équipés d'un bollard d'amarrage et reliés par une passerelle d'aluminium de 1,2 m réservée uniquement aux manœuvres d'accostage. Chaque duc-d'Albe est constitué d'un massif de béton de 5 m de diamètre, supporté par 8 pieux. L'intérieur de chaque pieu sera évidé des sédiments qu'il contient et comblé par du béton.

Le coût des travaux est évalué à environ 24,6 M \$. Le temps requis pour leur réalisation serait de 10 à 12 mois, à partir du mois d'avril 2007 jusqu'au mois d'août 2008.

Ce projet est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 2 d du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement parce qu'il s'agit de l'agrandissement d'un port ou d'un quai ou la modification de l'usage que l'on fait d'un port ou d'un quai.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, du 23 septembre 2005 au 27 mars 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Transports Canada – Protection des eaux navigables.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PROMOTION SAGUENAY. *Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, étude d'impact sur l'environnement*, préparée par Le Groupe Leblond Bouchard / Daniel Arbour & Associés, Alliance Environnement inc. et CJB Environnement inc., septembre 2005, 109 p. et 7 annexes;
- PROMOTION SAGUENAY. *Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, étude d'impact sur l'environnement, Réponses aux questions et commentaires déposés par le MDDEP*, préparées par Le Groupe Leblond Bouchard / Daniel Arbour & Associés, Alliance Environnement inc. et CJB Environnement inc., février 2006, 56 p. et 8 annexes;
- PROMOTION SAGUENAY. *Projet d'un port d'escale pour les bateaux de croisières à Saguenay, rapport sur les retombées économiques*, préparé par Daniel Arbour & Associés, octobre 2005, 18 p.;
- PROMOTION SAGUENAY. *Aménagement d'un port d'escale au quai A.-Lepage, étude d'impact sur l'environnement, résumé*, préparé par Le Groupe Leblond Bouchard / Daniel Arbour & Associés, Alliance Environnement inc. et CJB Environnement inc., mars 2006, 27 p.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 21 avril 2004.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Lucie Lesmerises**, biologiste  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique